

Point 07 : GEMAPI - Approbation d'un Schéma Directeur sur les milieux aquatiques pour 2024 – 2033 et approbation du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle du programme de restauration 2024-2027 - Lancement de consultations d'accords-cadres de maîtrise d'œuvre et de travaux

Intervention : Éric COUVEZ (SAINT-HERBLAIN)

Madame la présidente, chers collègues,

Les sécheresses de l'été et les inondations de l'automne et de l'hiver nous rappelle combien l'eau peut être trop rare ou trop abondante selon les saisons. Les bouleversements climatiques ont amplifié les phénomènes météorologiques, et selon le GIEC, les périodes de fortes chaleurs vont être plus fréquentes et plus intenses. Les périodes pluvieuses, les violents orages vont eux aussi être une problématique posée à nos habitants et nos territoires.

Nous avons besoin d'anticiper ces phénomènes et de planifier les aménagements hydrauliques pour réduire l'impact des inondations, mais aussi pour mieux gérer et améliorer le ruissellement et l'écoulement de nos cours d'eau, nos rivières, nos ruisseaux, nos étiers, nos fossés et bien sûr la Loire.

Le schéma directeur sur les milieux aquatiques qu'il nous est proposé d'adopter prévoit justement d'étudier notre réalité hydrologique pour apprendre à mieux la connaître, en lien avec des partenaires comme l'agence de l'eau où les collectivités en amont et en aval de nos cours d'eau.

Ces études, ces partenariats, ces coopérations sont indispensables et nous permettront d'identifier les interventions à opérer pour entretenir nos berges, recalibrer les cours d'eau, et faciliter la circulation de l'eau. Les investissements nécessaires estimés à un peu plus de 5 millions d'euros tous les ans entre 2024 et 2033 seront financés par des subventions et par la taxe GEMAPI. Cette taxe nouvelle, levée par les EPCI à fiscalité propre est la conséquence du transfert de cette compétence de l'Etat vers les collectivités. Son montant est modeste, suffira-t-elle à financer, une compétence aussi importante au regard des risques d'amplification des phénomènes climatiques ? Certes les subventions vont abonder vers nos investissements mais l'exemple des inondations dans le Pas de Calais à la fin de l'année 2023 et au début de l'année 2024 a montré la nécessité d'investissements très lourds pour éviter ou atténuer ces catastrophes. Seul l'Etat pourra les mener.

Ce plan stratégique est triplement gagnant : en restaurant nos cours d'eau et les milieux aquatiques, nous favoriserons la biodiversité, améliorerons la qualité de l'eau et réduirons les effets des grandes intempéries. Si cela a des effets bénéfiques sur la qualité de vie des habitants, à terme, nous aurons une eau potable, un réseau d'assainissement et les bassins d'orage actuels plus faciles à traiter. Les élus communistes voteront en faveur de cet investissement qui, à long terme, sera bénéfique pour nos finances, car il nous évitera la réalisation d'ouvrages post-catastrophes, coûteux, type bassin de rétention ou renforcement de digues, à la seule charge de notre Métropole !

Je vous remercie de votre attention.